CDG18
Fonction Publique Territoriale

PRESTATION D'AIDE A L'ARCHIVAGE

Pour vous aider à répondre à vos besoins et obligations en matière d'archivage, bénéficiez de l'intervention d'un archiviste diplômé pour diagnostiquer, conseiller, classer, trier et valoriser les archives de votre collectivité.

1. GAIN DE TEMPS ET DE PLACE
2. MISE EN VALEUR DE VOS ARCHIVES
3. MISE EN CONFORMITE VIS A VIS DES OBLIGATIONS LEGALES

Le Centre de Gestion du Cher vous propose les nouvelles prestations suivantes :

- Traitement complet des archives (tri, classement, élimination et dépôt aux Archives Départementales) ;
- Traitement partiel des archives ;
- Récolement réglementaire après élection ;
- Sensibilisation des agents à l'archivage ;
- Valorisation des archives ;
- Etudes et conseils (aménagement du local, reliure, ...).

Pour tout renseignement :

02 48 50 94 37 service.archivage@cdg18.fr